



## PORTAIL FAMILLE

### Règles des réservations et annulations 2024/2025

Prestations	Réservation	Annulation
Garderie Périscolaire Maternelle	Réservation possible sur le Portail à tout moment et au plus tard à J-2 de la date souhaitée (1)	Annulation possible sur le Portail à tout moment et au plus tard à J-2 de la date réservée (2) + (2-1)
Garderie Périscolaire Élémentaire		
Restauration scolaire		
Accueils de Loisirs des mercredis (en dehors des congés scolaires)	Réservation possible sur le Portail à tout moment et au plus tard 8 jours avant la date souhaitée(3)	Annulation possible sur le Portail à tout moment et au plus tard 8 jours avant la date réservée(2)
Accueils de Loisirs durant les congés scolaires	Réservation possible sur le Portail à tout moment et au plus tard 20 jours avant le début des congés scolaires (3)	Annulation possible sur le Portail à tout moment et au plus tard 20 jours avant le début des congés scolaires (2)

- (1) L'enfant conserve néanmoins la possibilité d'être inscrit le jour même avant 9h00 à condition d'être signalé au moment de sa prise en charge par l'école. Cette inscription « hors délai » sera facturée au tarif majoré (tarif normal + 50%).
- (2) Les prestations réservées et non annulées dans les délais sont facturées aux parents, exception faite par :
- La remise d'un certificat médical au service « Education » de la Mairie au plus tard dans les 48 heures suivant la reprise de l'enfant
  - L'envoi d'un email, avant 9h30 le jour même, sur [responsable.alsh@noiseau.fr](mailto:responsable.alsh@noiseau.fr) informant de l'absence. **Cette tolérance d'annulation sans pénalité doit cependant rester exceptionnelle et est uniquement applicable sur les réservations « restauration scolaire » et « garderie matin/soir » de l'enfant malade.**
- (2-1) En cas d'absence de l'enseignant sur la journée, les réservations Cantine/Garderies seront déduites uniquement si celui-ci n'est pas remplacé. En cas d'absence de l'enseignant en demi-journée, les enfants inscrits à la restauration seront accueillis et aucune déduction ne sera accordée.
- (3) Les réservations « hors délai » sont toutefois possibles jusque-là veille du jour d'inscription en s'adressant directement à l'adresse ci-après : [responsable.alsh@noiseau.fr](mailto:responsable.alsh@noiseau.fr)  
Cette inscription « hors délai » sera prise en compte sous réserve du nombre de places disponibles et sera facturée au tarif majoré (tarif normal + 50%).

#### Coordonnées du responsable Enfance-Jeunesse »

Monsieur Grégory NGUYEN  
[responsable.alsh@noiseau.fr](mailto:responsable.alsh@noiseau.fr)  
06 27 47 10 15